

**EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale  
de VINDRY-SUR-TURDINE**

*L'an deux mil vingt-six, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 28 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,*

*Présents : M. PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse,*

*Absentes : Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle, Mme PERRIN Emilie, Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise*

*Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse*

Nombre de membres En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Quorum : 6

**N°01/02 /CCAS DL2026 Subvention aux associations 2026**

**Rapporteur M. PRADEL Christian**

Monsieur le Président du CCAS présente les associations qui pourraient prétendre à une aide financière du CCAS pour l'exercice 2026 :

L'ADMR de Pontcharra	2 000€
L'Entraide de Tarare	2 000€
La Croix Rouge Française	425€
Association Epi'Autre	1 600€
Aide et Amitié de St Loup	250€
Club Soleil d'Automne Les Olmes	200€
Les Restos du Cœur	1 000€

Le total des subventions qui pourraient être attribuées aux associations s'élève à 10 000 € au titre de l'année 2026.

Après avoir pris connaissance, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

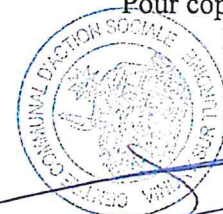
**Accepte** le montant total ainsi que les montants ci-dessus correspondant aux associations qui réclameraient les subventions pour l'année 2026.

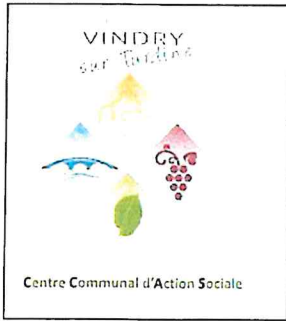
**Dit** que les montants seront prévus au budget de l'exercice.  
Primitif de 2026

Approuvé par 8 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

La secrétaire de séance  
C. EGLOFF

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
C. PRADEL





**EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale  
de VINDRY-SUR-TURDINE**

*L'an deux mil vingt-six, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 28 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,*

*Présents : M. PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse,*

*Absentes : Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle, Mme PERRIN Emilie, Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise*

*Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse*

Nombre de membres En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Quorum : 6

**N°02/02/CCAS DL2026 Subvention association Club Amitié DAREIZE 2026**

Vu l'arrêté de déport N°RP04

Mme VERMARE Marie-Claude a quitté la salle du conseil avant la présentation du rapporteur de demande de subvention de l'association Club Amitié DAREIZE 2024

**Rapporteur M. PRADEL Christian**

Monsieur le Président du CCAS présente l'association qui pourrait prétendre à une aide financière du CCAS pour l'exercice 2026 :

Club Amitié Dareizé 200€

Après avoir pris connaissance, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

**Accepte** l'attribution d'une subvention correspondant au montant ci-dessus au bénéfice du Club Amitié Dareizé qui a sollicité une subvention pour l'année 2026

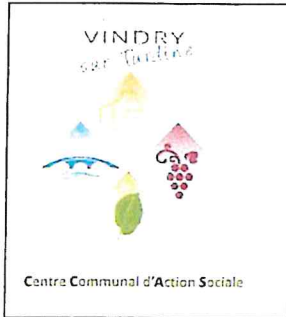
**Dit** que les montants sont prévus au budget de l'exercice.

Primitif de 2026.

Approuvé par 7 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

La secrétaire de séance  
C. EGLOFF

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
C. PRADEL



**EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale  
de VINDRY-SUR-TURDINE**

*L'an deux mil vingt-six, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 28 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,*

Présents : M. PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse,

Absentes : Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle, Mme PERRIN Emilie, Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise

Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse

Nombre de membres En exercice : 11  
Présents : 7  
Votants : 6  
Quorum : 6

**N°03/02/CCAS DL2026 Subvention association Centre Social 2026**

Vu les arrêtés de déport N°2026/RP 02 de M. PRADEL Christian  
N°2026/RP 03 de Mme SOLY SIMONE

Les personnes citées ci-dessus ont quittées la salle du conseil avant la présentation du rapporteur à la demande de subvention du Centre Social 2026

**Rapporteur M. GAUDON Daniel**

M. GAUDON Daniel présente l'association qui pourrait prétendre à une aide financière du CCAS pour l'exercice 2026 :

Centre Social de Pontcharra 1 300 €

Après avoir pris connaissance, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

**Accepte** l'attribution d'une subvention correspondant au montant ci-dessus au bénéfice du Centre Social de Vindry sur Turdine qui a sollicité une subvention pour l'année 2026.

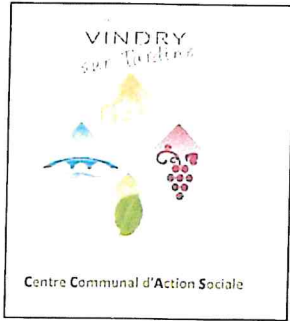
**Dit** que les montants sont prévus au budget de l'exercice.  
Primitif de 2026

Approuvé par 6 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

La secrétaire de séance  
C. EGLOFF

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
C. PRADEL





**EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale  
de VINDRY-SUR-TURDINE**

*L'an deux mil vingt-six le 16 février à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le vingt-huit janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,*

*Présents : M. PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse,*

*Absentes : Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle, Mme PERRIN Emilie, Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise*

*Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse*

Nombre de membres En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Quorum : 6

**N°04/02/CCAS DL2026 Affectation du résultat provisoire 2025**

**Rapporteur Christian Pradel**

Monsieur le Président après avoir présenté le compte administratif provisoire 2025 du CCAS de Vindry-sur-Turdine et demande au Conseil d'administration de délibérer pour affecter le résultat de l'exercice 2025 en report à nouveau de **5 670.38 €**.

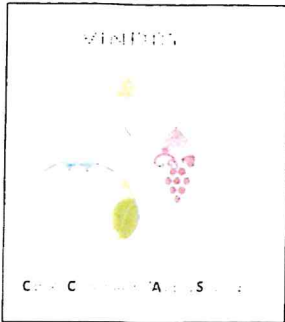
Après avoir pris connaissance, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

Approuve l'affectation du résultat provisoire 2025 du CCAS susvisé,

Approuvé par 8 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

La secrétaire de séance  
C. EGLOFF

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
C. PRADEL



**EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale  
de VINDRY-SUR-TURDINE**

*L'an deux mil vingt-six le 16 février à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le vingt-huit janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,*

*Présents : M. PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse,*

*Absentes : Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle, Mme PERRIN Emilie, Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise*

*Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse*

Nombre de membres En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Quorum : 6

**N°05/02/CCAS DL2026 Budget primitif 2026**

**Rapporteur M. Christian Pradel**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2026 du CCAS de Vindry-sur-Turdine selon le référentiel comptable M57 voir pièce jointe et demande au Conseil d'administration de délibérer.

- en section de fonctionnement : **72 631,38 €**

Après avoir pris connaissance, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

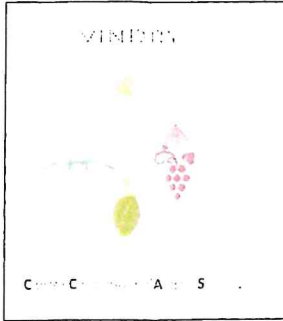
- Approuve le budget primitif 2026 du CCAS susvisé.

Approuvé par 8 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

La secrétaire de séance  
C. EGLOFF

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
PRADEL





Envoyé en préfecture le 19/02/2026  
Reçu en préfecture le 19/02/2026  
Publié le  
ID : 069-200087088-20260216-0602CCASDL2026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale  
de VINDRY-SUR-TURDINE**

*L'an deux mil vingt-six le 16 février à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le vingt-huit janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,*

*Présents : M. PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse,*

*Absentes : Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle, Mme PERRIN Emilie, Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise*

*Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse*

Nombre de membres En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Quorum : 6

**N°06/02/CCAS DL2026 Projet de bail locatif**

**Rapporteur M. Christian Pradel**

Monsieur le Président explique que la commune de Vindry sur Turdine procède à la vente au bénéfice de l'ALDEC (association lyonnaise pour le développement de l'enseignement catholique) de la totalité d'un bâtiment situé 18 rue Laurent Manificat partiellement occupé par le CCAS (cuisine de la Résidence Autonomie les Tilleuls, pour 24m2). Il est donc nécessaire de prévoir un bail d'une durée de 25 ans et d'un loyer annuel de 720 € et des frais afférents à cet acte et demande au Conseil d'administration de délibérer.

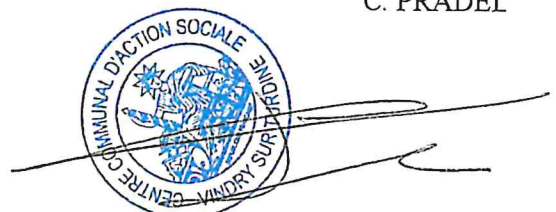
Après avoir pris connaissance, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

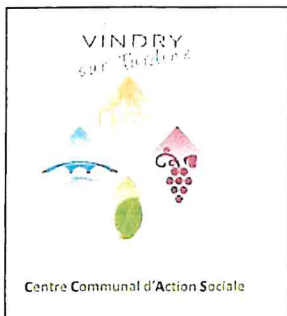
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents se référant à cette location
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2026

Approuvé par 8 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

La secrétaire de séance  
C. EGLOFF

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
C. PRADEL





Envoyé en préfecture le 19/02/2026  
Reçu en préfecture le 19/02/2026  
Publié le  
ID : 069-200087088-20260216-0102RADL2026-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de VINDRY-SUR-TURDINE

Présents : M. PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse,

Absentes : Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle, Mme PERRIN Emilie, Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise

Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse

Nombre de membres En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Quorum : 6

N°01/02/RA DL2026 EPRD 2026

### Rapporteur M. Christian Pradel

Monsieur le président donne lecture de l'exposé suivant :

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement et la loi de finances de la sécurité sociale prévoient dans le cadre de la réforme de la tarification ESSMS, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la production d'un EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) pour les Résidence Autonomie ayant conclu un CPOM.

Cet EPRD dont vous trouverez la synthèse en annexe à la présente délibération, doit faire l'objet d'une approbation du Conseil d'administration à la même date que le vote du budget primitif du CCAS.

Il est proposé, dans le respect du CPOM conclu et de l'arrêté de tarification 2026, une masse hébergement de l'établissement fixée à **347 715,58 €**. Les montants correspondants à cet EPRD pour sa tranche 2026 feront l'objet d'une saisie dans l'outil de gestion financière pour permettre l'exécution et la transmission des flux à la trésorerie.

Après avoir pris connaissance, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

-Entérine les montants de recettes et de dépenses inscrits à l'EPRD 2026 proposé en fonction des moyens alloués en 2026 pour la section de fonctionnement

-Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

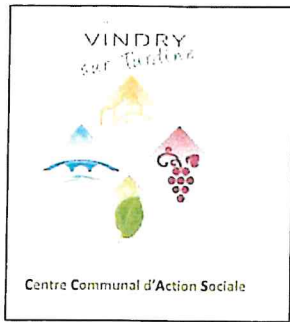
Approuvé par voix 8 pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

La secrétaire de séance

C. EGLOFF

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
C. PRADEL





Envoyé en préfecture le 19/02/2026  
Reçu en préfecture le 19/02/2026  
Publié le  
ID : 069-200087088-20260216-0204RADL2026-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de VINDRY-SUR-TURDINE

L'an deux mil vingt-six le 16 février à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le vingt-huit janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : M. PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse,

Absentes : Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle, Mme PERRIN Emilie, Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise

Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse

Nombre de membres En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Quorum : 6

### N°02/04/RA DL2026 Demande de subvention CARSAT 2026

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'Assurance retraite accompagne les porteurs de projets de résidence Autonomie en apportant une aide à l'investissement visant à améliorer le cadre de vie, favoriser la vie sociale et le maintien de l'autonomie des retraités.

L'appel à projets 2026 vise à soutenir financièrement, sous conditions, différentes catégories de projets favorisant la modernisation des résidences autonomie et notamment des projets d'équipements. Le montant de l'aide financière accordée par la caisse ne pourra pas aller au-delà de 50% dans le cadre de l'appel à projet régional ou 100% du coût prévisionnel de l'opération dans le cadre de l'appel à projet national. Au regard l'insuffisance d'éclairage des parties communes et des logements au regard de la loi AVS du 28 décembre 2015 et du décret n° 2016-696 du 27 mai 2016. Il nous est nécessaire de réaliser ces aménagements préalablement sollicités, le propriétaire à validé l'opération. Il est demandé à l'assurance retraite le versement d'une subvention d'un montant de **3 824€** pour l'appel à projet régional CARSAT ou **7 648 €** pour l'appel à projet national par la CARSAT pour un montant estimé des travaux 8421.80 €

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Autorise le Président à signer les documents concernant la demande de subvention auprès de l'assurance retraite via la CARSAT et en cas d'attribution de cette subvention, les documents concernant l'ensemble du projet changement des éclairages de la Résidence Autonomie par A.B.B André Berthier Bâtiment
- Autorise la réalisation des travaux en cas d'attribution de la subvention de la CARSAT

Approuvé par 8 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

La secrétaire de séance  
C. EGLOFF

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
C. PRADEL